

<b>Zeitschrift:</b>	Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft. Wissenschaftlicher und administrativer Teil = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles. Partie scientifique et administrative = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Naturforschende Gesellschaft
<b>Band:</b>	151 (1971)
<b>Protokoll:</b>	151e Assemblée générale de la SHSN
<b>Autor:</b>	[s.n.]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## 151e Assemblée générale de la SHSN

---

Vendredi 8 octobre 1971 à 14.00 h à Fribourg  
sous la présidence du Prof. Augustin Lombard, Président Central

### Ordre du jour:

1. Rapport du Président et du Comité Central pour l'année 1970/71
2. Comptes 1970 et rapport des vérificateurs
3. Budgets établis par le Comité Central pour 1972
4. Approbation du procès-verbal de la 65ème Séance du Sénat de 1970
5. Rapport du Comité Central sur la 66ème Séance du Sénat du 15.5.71
6. Fixation des cotisations pour 1972
7. Projet de modifications des statuts
8. Session annuelle 1972, Lucerne
9. Divers et propositions individuelles

Le Président ouvre la séance à 14 h. 00 et souhaite la bienvenue aux membres des Autorités civiles et religieuses du canton et de la ville de Fribourg, au Recteur de l'Université, au Président annuel et aux membres de la SHSN.

### 1. Rapport du Président et du Comité Central pour l'année 1970/71

L'exercice 1970-1971 a été coupé en deux au 1er janvier 1971 par le changement de Vorort de notre Société. Le Comité Central de Bâle nous a remis ses fonctions après 6 ans d'activité et je saisiss cette occasion pour lui exprimer la sincère gratitude que ressent la SHSN à l'égard des services qu'il lui a rendus. C'est pendant cette période bâloise que se sont créées de nouvelles Commissions et qu'a vu jour la "Requête" adressée au Département de l'Intérieur pour obtenir un statut de reconnaissance d'Académie et des moyens financiers accrus.

L'ancien Président Central, le Prof. Dr P. Huber, est décédé peu après la passation des pouvoirs et c'est avec une réelle peine que nous avons ressenti son départ. Il a été un animateur et un organisateur remarquable et s'est dépendé sans compter pour assurer à notre Société sa place dans les organisations culturelles suisses.

Le Vice-président, Prof. Dr R. Geigy, a présidé et animé

la réunion annuelle de Bâle. Qu'il soit remercié de l'accueil que nous avons reçu et de l'organisation si bien mise au point de cet important rassemblement.

Le nouveau Comité Central s'est mis à la tâche dès janvier de cette année. Vous trouverez dans le rapport du Sénat du 15 mai 1971 et dans le rapport du Président, le détail des points traités. J'en extrais l'essentiel afin de le soumettre à votre approbation.

Le Comité Central a été élu lors de l'Assemblée générale de Bâle et la secrétaire du Comité est Mlle M. Vogel. Le siège est au Muséum d'Histoire Naturelle, 1211 Genève 6.

La conférence des Présidents a eu lieu le 18 février 1971. Il a été décidé de ne plus la réunir. Les contacts et informations du C.C. se feront par correspondance et contacts personnels. L'expérience a déjà montré le bien-fondé de cette nouvelle décision.

La requête au D.I. progresse. Un certain nombre de conditions avaient été posées au préalable par la Division de la Science et de la Recherche. Une par une, elles ont été réalisées ou sont en voie de l'être: complément des Commissions de la Terre par une Commission de Géophysique, préparation d'un futur Service géologique, rapports avec le F.N., Secrétariat commun avec la SSSH et l'ASSM. Cette réorganisation a eu la priorité dans les travaux du C.C. Le Programme financier suivra, dans le cadre de la demande de Statut. Il faut cependant insister sur le temps que prendra la mise au point finale. Il reste encore beaucoup à faire, notamment dans les pourparlers avec les autres Académies et le F.N. Le C.C. envisage et étudie en ce moment une importante réforme de structures qui consisterait à revoir complètement le problème de nos subsides à la recherche et à les transmettre au Fonds National. Notre Société en garderait la seule responsabilité scientifique et conserverait sa propre gestion.

J'attire votre attention sur les conséquences que pourra avoir la requête dans l'orientation future de la SHSN et sa position sur le plan politique suisse. Le projet actuellement à l'étude n'est qu'une base de consultation et le Comité Central prend les contacts auprès des autres Académies et du F.N.

Votre comité vous soumettra le texte définitif pour modifications et approbation avant de le transmettre au Conseil de la Science et au D.I.

Nous demandons un statut de reconnaissance par le Parlement. Celui-ci ne peut le donner que par voie d'arrêté accordant un statut de droit privé ou public. Dans l'un et l'autre cas, notre Société prendra un caractère officiel avec des tâches nouvelles et accrues mais avec les moyens financiers suffisants.

Sommes-nous décidés à assumer ces tâches nouvelles d'Académie reconnue officiellement? Telle est la question qui vous sera posée dans l'avenir. Le C.C. y est prêt: son attitude est positive, estimant que c'est la seule politique à suivre pour notre développement futur et en face des responsabilités qui nous attendent.

Toutefois, il peut s'élever des objections de la part des membres au nom d'une certaine tradition, de l'indépendance en face des autorités fédérales, et d'autres arguments émanant de la même tendance.

Le C.C. souhaite, après vous avoir informés, recevoir des avis permettant de préciser le projet définitif.

Je saisirai cette occasion de résumer l'activité du C.C. pour souligner le caractère positif des discussions que nous avons eues avec la Division, le Département et son chef, M. le Conseiller fédéral Tschudi. M. le Prof. Hochstrasser a été également un interlocuteur compréhensif pour nos problèmes.

Il faut regretter que l'administration fédérale, elle-même soumise au Parlement, n'ait pas encore compris l'amplitude de nos tâches et le besoin d'avoir des crédits augmentés. Le Fonds National est d'ailleurs au même régime d'économie que nous. J'en viens à regretter de n'être pas membre de ce fameux tiers-monde, objet de la sollicitude généreuse de nos parlementaires. A quand l'aide scientifique au tiers-monde, par nos savants et dans des centres suisses bien équipés auprès des pays intéressés? La lutte contre les maladies, les inondations, la faim? La Suisse a sa place à prendre et à développer là-bas. Le C.C. mesure toute la tâche qui l'attend et ne cessera de travailler dans le sens d'une aide accrue de la Confédération.

Les directives du C.C. aux membres des Commissions, Comités et Sociétés ont été mises au point et diffusées. Je les rappelle à votre attention car elles contiennent plusieurs clauses qui, approuvées par le Sénat, permettront au C.C. de poursuivre sa tâche dans la répartition des crédits, leur réduction et le renvoi de certaines demandes pour des recherches au F.N. En particulier les crédits touchant à l'enseignement sous toutes ses formes ne seront pas acceptés.

Vous aurez pris connaissance des listes des membres. Nous avons le regret de compter 21 décès mais saluons l'entrée de 32 nouveaux membres et déplorons 16 démissions.

J'adresse un appel pour ne pas relâcher le recrutement. Quant aux démissions, le Comité Central reviendra sur leur cas l'an prochain pour vous proposer une solution à des situations regrettables.

Commissions, Comités et Sociétés en création

Commission de Géophysique

Comité Suisse de l'Union Internationale de la Science et  
de la technologie de l'Alimentation  
-IUFOST  
(International Union of Food Science and  
Technology)

Comité Suisse de l'IUNS (International Union of Nutritional Sciences)

Comité Suisse de CODATA

Comité Suisse de recherches sur la nutrition

Communauté de Travail de l'Environnement

Je désire remercier au nom du C.C. et en votre nom à tous M. le Prof. Geiger-Huber qui a quitté la présidence de la Commission des Mémoires. Il a rendu de grands services à notre publication et a contribué à atteindre sa haute tenue en l'édition pendant plus de 20 ans avec soin et conscience. Sa courtoisie et son dévouement rendaient les rapports agréables entre les auteurs et la rédaction.

Nos remerciements vont également au Président annuel, le Prof. Faller et aux membres de son Comité ainsi qu'aux Autorités Cantonales et Universitaires. Ils se sont dépensés sans compter pour que notre réunion annuelle soit une réussite et ils y sont parvenus. Nos félicitations à la Société fribourgeoise des Sciences naturelles qui fête son 100<sup>e</sup> anniversaire.

Nous remercions chaleureusement le quatuor J. P. Haering. Nous remercions les membres de la famille Naegeli pour un legs de Fr 5.000.-- à notre Société.

Je remercie également en votre nom les membres du C.C. qui m'assistent et collaborent à la bonne marche de la Société.

Le Président Central soumet son rapport au vote. Il est accepté.

2. Comptes 1970 et rapport des vérificateurs

Le Trésorier Central, M. de Haller, présente les comptes. Il remercie M. F. Michel pour le travail accompli durant cet exercice.

Le rapport des vérificateurs ainsi que les comptes 1970 sont acceptés.

3. Budgets établis par le Comité Central pour 1972

Administration Centrale

Le Trésorier Central présente ce budget qui s'élève à

Fr 124.700.-- aux "Recettes" et aux "Dépenses" et tient compte d'une forte augmentation des frais de secrétariat. Pour couvrir ces frais ainsi que l'accroissement des frais administratifs, le C.C. a pris une certaine part de la subvention fédérale.

#### Subventions fédérales

Le Trésorier Central explique les raisons qui ont incité le C.C. à effectuer des coupures du budget avant sa présentation au Conseil fédéral et ouvre la discussion.

L'assemblée accepte les deux budgets à l'unanimité.

4. Approbation du Procès-verbal de la 65ème Séance du Sénat  
Le Procès-verbal est accepté.

5. Rapport de la 66ème Séance du Sénat du 15 mai 1971

Ce rapport ayant été envoyé à tous les membres de la SHSN en même temps que les invitations à l'A.G., le Président Central le soumet sans autre vote.

Il est accepté.

6. Fixation des cotisations pour 1972

Le C.C. ne propose aucun engagement de cotisation par rapport à cette année ce qui est accepté.

7. Projet de modifications des Statuts

Le C.C. informe l'A.G. que les modifications suivantes seront soumises pour approbation au Sénat lors de sa prochaine séance en 1972:

#### Par. 32, al. 2 (page 9)

Supprimer le montant de Fr 1.000.-- du paragraphe qui deviendra: "Elle peut voter un crédit annuel pour des dépenses extraordinaires".

#### Par. 37 (page 11)

Il sera ajouté un paragraphe mentionnant que "chaque commission doit tenir au moins une séance plénière par année et y convoquer un membre du Comité Central".

Le Président Central ajoute à ce propos que les membres du C.C. se sont réparti les disciplines selon leur spécialité.

8. Session annuelle 1972 à Lucerne

Le Président Central remercie le futur Comité Annuel et lui recommande de prendre contact avec le C.A. de Fribourg pour les questions d'organisation.

9. Divers et propositions individuelles

Prof. Nickel soulève le problème du nombre des membres de la SHSN (environ 1500) et le nombre des membres des sections (env. 10.000). Il prie le C.C. d'analyser le problème et d'envisager que chaque membre de section soit automatiquement membre à part entière de la SHSN et que les cotisations soient unifiées.

Une telle modification comporterait l'abolition du statut de "membre partiel" et "membre à part entière". Prof. Nickel propose une cotisation uniforme de Fr 3.--.

Le Président Central remercie le Prof. Nickel de sa proposition et promet de s'en occuper.

La séance est levée à 14 h.45.